RAPPORT ANNUEL

2000-2001

Québec

102-03902/

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Commission des programmes d'études

Rapport annuel 2000-2001

Rédaction : Francine Bédard-Hô
Francine Bélanger

Soutien technique : Renée Roy

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001—01-00760

ISBN 2-550-38409-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

MOT DE LA PRÉSIDENTE

La Commission des programmes d'études termine sa quatrième année d'existence. Depuis ses débuts, elle a procédé notamment à l'examen du Programme de formation de l'école québécoise à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire récemment élaboré par le ministère de l'Éducation dans la foulée de la réforme de l'éducation. Ce travail constitue une partie de son mandat par rapport à l'examen des programmes qui devrait se poursuivre, au cours des prochaines années, par l'examen des programmes du secondaire.

Au cours de l'année 2000-2001, la Commission a consacré la majeure partie de ses travaux à l'examen du Programme de formation des deuxième et troisième cycles du primaire. Dans son avis transmis au ministre de l'Éducation, la Commission a traité des programmes d'études proprement dits ainsi que de certains éléments généraux de ces mêmes programmes. Ses travaux ont également porté sur l'élaboration de son mandat d'adaptation continue des programmes et sur certains aspects rattachés à l'enseignement secondaire. La Commission a également procédé à la mise à jour de son Guide général pour l'examen du Programme de formation. Au terme de son année d'activité, le ministre a demandé à la Commission d'examiner la réécriture du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté du primaire.

Dans la planification de la prochaine année, la Commission poursuivra ses travaux concernant l'enseignement secondaire. Par ailleurs, elle entend aborder le volet du mandat touchant à l'adaptation continue des programmes. La Commission prévoit également publier un avis sur les programmes différenciés et les programmes à option au second cycle du secondaire.

Depuis ma récente nomination à la présidence, j'ai pu apprécier l'engagement des membres pour la réussite de la réforme de l'éducation. J'ai réalisé aussi combien l'expérience particulière de chacune et de chacun des membres profite aux travaux de la Commission. Je veux également souligner la précieuse contribution de l'équipe de soutien ainsi que son travail assidu. Je suis certaine que les travaux à venir permettront d'accroître et de faire connaître davantage le rôle

stratégique de la Commission des programmes d'études pour le succès de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation au Québec.

En terminant, je veux rendre un hommage particulier à M^{me} Jeanne-Paule Berger qui aura eu le mérite non seulement de présider à la création de la Commission des programmes d'études à titre de première présidente, mais surtout d'avoir tenu la barre avec compétence au cours des trois premières années de son fonctionnement. Je la salue et la remercie.

MONIQUE HÉBERT

TABLE DES MATIÈRES

1 Les activités de la Commission des programmes d'études 1

1.1 La composition de la Commission 1

1.2 Les réunions 2

2 Les outils de la Commission des programmes d'études 3

2.1 Un Guide général d'examen des programmes 3

2.2 Une banque d'expertes et d'experts 4

3 Les avis de la Commission des programmes d'études 5

3.1 L'avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (deuxième et troisième cycles du primaire) 5

3.2 L'avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (deuxième et troisième cycles du primaire) 13

4 Les travaux à venir en 2001-2002 18

4.1 Avis au ministre de l'Éducation sur les programmes différenciés et les programmes à option au second cycle du secondaire 18

4.2 Préparation du mandat relatif à l'adaptation continue des programmes 19

Annexe A La composition et la mission de la Commission des programmes d'études 22

Annexe B Les membres et le personnel de la Commission des programmes d'études en 2000-2001 23

1 LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

La Commission des programmes d'études présente son quatrième rapport annuel conformément à la Loi sur l'instruction publique qui spécifie qu'elle doit soumettre au ministre un rapport de ses activités pour l'année se terminant le 30 juin précédent. Le présent rapport fait état des travaux effectués par les membres de la Commission entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001.

1.1 La composition de la Commission

La Commission est composée de onze membres nommés par le ministre de l'Éducation, y compris la présidente. Leur mandat couvre une période n'excédant pas six années. La présidente ainsi que six membres viennent du réseau des commissions scolaires. Les sièges restants sont occupés par un membre issu du milieu universitaire, un autre du milieu de l'enseignement collégial et un dernier à titre de parent d'élèves. Le second siège réservé au milieu universitaire est vacant pour le moment. La communauté anglophone est représentée par deux de ces membres.

Au cours de la présente année, plusieurs nominations ont pris effet. En février 2001, Mme Jeanne-Paule Berger quittait la présidence de la Commission au terme d'un premier mandat qui a permis à l'organisme de prendre son envol. Pour lui succéder, le ministre a nommé Mme Monique Hébert, directrice générale adjointe à la Commission scolaire des Patriotes. Elle est entrée en fonction en mars 2001. Outre la présidente, trois autres membres ont été nommés par le ministre au cours de l'année. Il s'agit de MM. Mario Moisan, conseiller pédagogique à la Commission scolaire des Laurentides, et Ronald Morris, professeur à l'Université McGill. Tous deux se sont joints à la Commission en octobre. Quant à Mme Carole Lavoie, directrice du développement pédagogique et institutionnel au cégep de Sainte-Foy, elle a été nommée en janvier 2001.

Deux mandats ont été renouvelés pour une durée de trois ans en janvier 2001, soit ceux de MM. Hervé Bergeron et Pierre Laperrière.

En ce qui a trait aux départs, mentionnons la démission de M^me^ Louise Bertrand et de M. Ronald Morris en juillet 2000 et janvier 2001, respectivement. Quant à la participation aux travaux de la Commission, signalons l'absence de M^me^ Sylvie Turcotte en raison d'un congé de maternité.

1.2 LES RÉUNIONS

La Commission des programmes d'études a tenu huit réunions ordinaires au cours de son année d'activité auxquelles s'est ajoutée une réunion spéciale à la fin du mois de juin 2001, pour un total de seize jours et demi de séances de travail.

Au cours de ces réunions, la Commission a produit deux avis requis par le ministre. Elle a aussi procédé à la mise à jour de ses outils d'analyse et d'évaluation pour l'examen du Programme de formation. De plus, elle a défini le volet de son mandat au regard de l'adaptation continue des programmes d'études. La Commission a également mené des études préliminaires à la présentation d'un avis au ministre sur les programmes différenciés et les programmes à option au second cycle du secondaire.

2 LES OUTILS DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Depuis son institution, la Commission a pu exercer son rôle d'organisme-conseil sur le chapitre de l'analyse des programmes d'études, notamment pour ceux du premier cycle du primaire. À cette fin, elle a conçu ses propres outils d'analyse, puis les a validés au cours de l'exercice. La Commission a mis à profit cette expérience pour l'examen du Programme de formation des deuxième et troisième cycles du primaire en procédant à la mise à jour de ses outils d'analyse, notamment le Guide général et les outils servant à l'examen des programmes. Elle a également actualisé sa banque d'expertes et d'experts en vue de l'examen des programmes de ces cycles.

2.1 UN GUIDE GÉNÉRAL D'EXAMEN DES PROGRAMMES

Au début de l'année, la Commission a effectué une seconde révision de son Guide général pour l'examen du programme de formation de l'éducation préscolaire et du premier cycle du primaire. Cette mise à jour était devenue nécessaire puisqu'il fallait tenir compte, entre autres, des récents changements apportés au Programme de formation de l'école québécoise et les adapter aux cycles d'études soumis à l'examen. Cette nouvelle version comprend aussi des ajustements apportés au vocabulaire pour harmoniser celui-ci à la terminologie utilisée dans les nouveaux programmes.

La révision du Guide général comporte plusieurs modifications. Sur le plan des modalités d'examen, la composition des comités d'expertes et d'experts a été déterminée de manière plus générale, sans indications précises quant au nombre de représentantes ou de représentants de chaque catégorie de personnels. À la lumière de l'expérience vécue au premier cycle du primaire, la Commission a défini l'examen de deux versions distinctes des programmes, l'une préliminaire, l'autre corrigée à la suite de l'expérimentation. Enfin, la nouvelle version du Guide général tient compte du dernier calendrier d'implantation de la réforme, approuvé par le ministre de l'Éducation en février 1999.

L'outil d'examen des programmes d'études, annexé au Guide général, a lui aussi été revu. Certains énoncés relatifs aux critères ont été resserrés et le vocabulaire a été ajusté. On a également ajouté une section spéciale destinée aux commentaires concernant l'ensemble des compétences. Une section supplémentaire rassemble les questions particulières à soumettre au comité d'expertes et d'experts. Ces questions ont été déterminées lors d'une étape préliminaire.

Préoccupée de rendre transparente sa démarche d'analyse, la Commission des programmes d'études a versé, dans son site Internet, la dernière version de son Guide général ainsi que les outils d'examen.

2.2 UNE BANQUE D'EXPERTES ET D'EXPERTS

En prévision de ses travaux d'analyse du Programme de formation des deuxième et troisième cycles du primaire, la Commission a procédé à un nouvel appel de candidatures en vue de recruter des expertes et des experts venant des cycles d'apprentissage visés ainsi que du premier cycle du secondaire. Elle a fait appel aux commissions scolaires ainsi qu'aux universités. Environ 400 personnes ont répondu à l'invitation de la Commission. Cette banque d'expertes et d'experts a permis de constituer les comités requis pour l'examen des programmes d'études des deuxième et troisième cycles du primaire.

Le recours à l'expertise du milieu de l'éducation et de la recherche pour la constitution d'une banque d'expertes et d'experts répond à l'un des principes directeurs de la Commission selon lequel la démarche d'analyse doit être enracinée dans le milieu.

LES AVIS DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le ministre de l'Éducation s'est adressé à deux reprises à la Commission en vertu de son mandat relatif à l'approbation des programmes d'études. La première requête concernait l'analyse du Programme de formation de l'école québécoise aux deuxième et troisième cycles du primaire; la seconde portait sur l'examen du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté du primaire.

3.1 L'AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR L'APPROBATION DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE (DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DU PRIMAIRE)

Le 29 juin 2000, le ministre adressait à la présidente d'alors une demande d'avis sur la version provisoire du Programme de formation pour les deuxième et troisième cycles du primaire. Cet avis lui fut remis, comme demandé, le 1er février 2001. Il a pour titre : *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (deuxième et troisième cycles)*[1].

SYNTHÈSE DE L'AVIS

L'avis est présenté en deux chapitres. Le premier traite des programmes d'études des disciplines déjà étudiées par la Commission dans un précédent avis portant sur le premier cycle; le second aborde les programmes traités pour la première fois, puisque ces disciplines apparaissent au curriculum seulement à partir du deuxième cycle.

1. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (deuxième et troisième cycles)*, Québec, 1er février 2001, 35 p.

Chapitre 1 Des programmes d'études améliorés

Les programmes des disciplines, déjà vus dans l'avis relatif au premier cycle, ont été examinés dans deux sections. La première traite des éléments généraux communs à tous les programmes et la seconde, des éléments particuliers aux programmes des disciplines.

1. Les éléments généraux

La section qui traite des éléments généraux porte sur :

- la structure du Programme de formation;
- le contenu disciplinaire;
- l'évaluation des apprentissages;
- l'interdisciplinarité;
- les suggestions d'enrichissement et les TIC;
- les conditions de mise en œuvre.

La Commission note que des améliorations ont été apportées à la structure du Programme de formation, mais elle constate que des efforts sont encore à faire en ce qui a trait à la cohérence du Programme de formation, notamment entre les définitions et leur application dans les programmes, à l'harmonisation d'un programme d'études à l'autre ainsi qu'à la présentation visuelle du document.

La Commission juge opportun le fait que le caractère obligatoire des contenus disciplinaires ait été clairement établi, mais elle craint que leur ampleur, liée à l'approche par compétences, ne compromette le réalisme des programmes. Admettant que la nouvelle version accorde plus d'importance à la connaissance que la précédente, la Commission invite le ministre à faire les mises en garde nécessaires dans ses communications auprès du personnel scolaire afin que celui-ci s'assure, par un bilan de connaissances ou par d'autres observations, que les connaissances soient acquises par l'élève.

La Commission se prononce ensuite sur le projet de *Politique d'évaluation des apprentissages*. Elle entérine l'historique qu'il contient, de même que la place accordée au jugement professionnel dans l'évaluation. Elle souligne positivement l'objectif de cohérence entre l'évaluation et les programmes de formation, mais relève tout de même quelques faiblesses à cet égard. Quant au projet de *Cadre de référence en évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire,* la Commission note son caractère utile et concret, mais déplore que, en quelques endroits, le libellé du texte témoigne d'une volonté de changement qui peut paraître trop radicale. Faisant le lien avec les critères d'évaluation des programmes d'études, elle relève qu'ils sont parfois trop nombreux, trop peu explicites ou qu'ils n'aident pas à graduer les apprentissages entre les cycles.

À son avis, une harmonisation dans les textes de présentation du Programme de formation portant sur l'interdisciplinarité est nécessaire pour démontrer clairement la perspective adoptée sur cette visée de la réforme. Quant aux suggestions d'enrichissement, elles sont encore assimilables à des activités d'apprentissage et d'enseignement traditionnelles. Les suggestions concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication sont peu novatrices. À moyen terme, les programmes d'études devraient proposer des pistes d'action qui permettent un réel renouvellement des modes d'enseignement et des outils d'apprentissage mis à la disposition des élèves.

Enfin, la Commission aborde les conditions de mise en œuvre du Programme de formation. Elle attire l'attention sur la nécessité d'inviter les commissions scolaires à mettre en place des moyens de formation et de soutien qui répondent véritablement aux besoins du personnel scolaire dans les milieux concernés. Elle souligne l'importance du facteur temps : temps nécessaire pour adhérer aux nouveaux programmes et pour les comprendre et les assimiler, pour réfléchir et pour discuter, pour faire des essais et des ajustements, etc. De nouvelles connaissances ou façons de procéder propres à certaines disciplines devront parfois être acquises par le personnel enseignant, surtout par les généralistes. Il faudra également s'assurer de la disponibilité des ressources didactiques de même que des conditions matérielles nécessaires à l'implantation des programmes.

2. L'examen des programmes d'études des deuxième et troisième cycles

Dans cette section, la Commission présente ses commentaires sur chaque discipline par domaines d'apprentissage et conclut en formulant une recommandation globale pour chacun d'eux.

Dans le domaine des langues, après avoir suggéré quelques améliorations à apporter aux programmes de français et d'anglais, langue d'enseignement, ainsi qu'au programme de français, langue seconde, (programme de base et d'immersion), *la Commission recommande au ministre d'approuver ces trois programmes d'études après corrections.*

Dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, seul le programme de mathématique faisait l'objet d'un examen à l'intérieur de cette section. La Commission note que la terminologie utilisée dans ce programme n'est pas toujours de même niveau, que les critères d'évaluation sont flous, difficilement mesurables et ne correspondent pas toujours à la définition donnée d'un critère. *La Commission recommande l'approbation du programme de mathématique après corrections.*

Dans le domaine des arts, le choix des compétences des programmes d'art dramatique, d'arts plastiques, de danse et de musique est adéquat et les éléments constitutifs de chacune des compétences sont bien intégrés. La Commission soutient que les programmes sont davantage accessibles à des spécialistes qu'à des généralistes et que, par conséquent, soutien et formation continue seront nécessaires pour assurer une application appropriée de ces programmes. *Elle en recommande l'approbation après corrections.*

Dans le domaine du développement personnel, le programme d'éducation physique et à la santé a été amélioré par rapport à la version précédente, même s'il subsiste quelques ajustements souhaitables, notamment en ce qui a trait aux activités de plein air qui sont peu présentes, aux critères d'évaluation toujours un peu vagues et parfois trop nombreux, ainsi qu'à la dimension culturelle et à l'interdisciplinarité qui auraient avantage à être rehaussées. Le programme d'enseignement moral est de qualité, tandis que le programme d'enseignement

moral et religieux catholique et celui d'enseignement moral et religieux protestant étonnent par l'ampleur de leur contenu, étant donné que les nouvelles exigences diminuent le temps d'enseignement. De plus, le programme d'enseignement moral et religieux catholique se démarque des autres par le caractère plutôt linéaire de son contenu disciplinaire et par la difficulté d'interpréter les flèches qui relient le contenu aux compétences. *La Commission recommande l'approbation des programmes d'éducation physique et à la santé et d'enseignement moral après corrections*. Il revient au Comité sur les affaires religieuses de faire des recommandations au ministre relativement à l'approbation des programmes d'enseignement moral et religieux catholique et d'enseignement moral et religieux protestant.

Chapitre 2 Trois programmes traités pour la première fois

Les programmes de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, de science et technologie, de même que d'anglais, langue seconde, apparaissent pour la première fois au deuxième cycle du primaire. La Commission en traite donc pour la première fois dans le présent avis.

- **Anglais, langue seconde**

Le programme d'anglais, langue seconde, est un programme intéressant en raison de son contenu et des démarches qu'il propose pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde. La Commission approuve ses trois compétences qui visent à mettre l'élève en action. Dans l'ensemble, il répond aux attentes de la Commission, même si certaines préoccupations demeurent. Celles-ci visent surtout la mise en œuvre du programme.

La Commission conçoit que des choix davantage politiques et contextuels que langagiers aient pu occasionner un traitement différent de la dimension culturelle dans les programmes de français, langue seconde et d'anglais, langue seconde. La Commission insiste sur le fait que le personnel enseignant aura besoin de formation pour savoir comment exploiter adéquatement les aspects liés à la culture anglophone. Se posera également un défi d'enseignement et d'apprentissage différent selon la présence d'une communauté anglophone dans le milieu, les

repères culturels étant alors différents. La formation du personnel enseignant est également souhaitable à la compétence 1 qui vise l'interaction en anglais, particulièrement difficile auprès de néophytes. La maîtrise de la langue anglaise est évidemment incontournable pour l'application appropriée de ce programme. Les conditions matérielles – support visuel, local attitré, accès aux ordinateurs – figurent également parmi les conditions qui favorisent la mise en œuvre du programme. L'encadrement des élèves et le suivi des apprentissages s'avèrent complexes et posent un défi particulier à ces spécialistes qui enseignent généralement dans plus d'une école. La Commission est d'avis que, sans les conditions appropriées liées notamment à la formation des enseignantes et des enseignants, aux conditions matérielles et au temps d'enseignement, le programme, tout adéquat qu'il soit, pourra difficilement atteindre les buts visés. *La Commission recommande l'approbation du programme d'anglais, langue seconde (English as a Second Language).*

- **Science et technologie**

La Commission se demande si les élèves auront la préparation voulue pour aborder ce programme au deuxième cycle si les apprentissages propres à la science et à la technologie proposés à l'intérieur du Programme des programmes ne sont pas faits au premier cycle. Elle suggère quelques améliorations au ministre à cet égard.

Le fait d'intégrer la science et la technologie constitue l'un des trois points forts du programme. Cependant, la science et la technologie se trouvent toujours amalgamées, si bien qu'on ne trouve pas de distinction claire entre ce qu'est la science et ce qu'est la technologie. Il y aurait lieu de mettre en évidence, dans la définition du domaine d'apprentissage ou dans la présentation de la discipline, les particularités de chacune et d'expliquer leur démarche respective. Par ailleurs, la Commission est d'avis que le choix des compétences est approprié, même si leur libellé fait l'objet de quelques commentaires.

La Commission déplore le peu de clarté dans les éléments de la compétence censés établir une distinction entre les deuxième et troisième cycles et elle demande de revoir l'organisation du programme pour que ressortent mieux les résultats attendus à la fin de chacun des cycles afin

de guider l'enseignement et l'évaluation. L'organisation du contenu disciplinaire aurait également intérêt à être améliorée pour plus de clarté. En raison de son ampleur, ce contenu est d'autant plus sujet à caution qu'il est censé être obligatoire.

Les libellés des trois compétences font l'objet de commentaires et de suggestions d'améliorations. Ainsi, celui de la compétence 1, *Agir en prenant en compte les modes de raisonnement propres à la science et à la technologie*, laisse croire qu'il existe des modes de raisonnement qui sont exclusifs à la science, ce qui est loin d'être sûr. La compétence 2, *Apprécier l'apport particulier de la science et de la technologie à l'activité humaine*, est traitée uniquement sous l'angle positif, ce qui est peu propice au développement de l'esprit critique et de la rigueur scientifique. Dans la compétence 3, *Proposer des explications acceptables dans les langages appropriés à la science et à la technologie,* on introduit pour la première fois un qualificatif dans le libellé d'une compétence (acceptable), tandis que le sens qu'on lui donne reste ambigu. De plus, certaines observations révèlent que des améliorations seraient souhaitables pour assurer l'entière cohérence de tous les éléments de cette compétence.

La Commission attire l'attention du ministre sur quelques éléments qui mériteraient, selon elle, d'être ajoutés au programme. Il en est ainsi de la notion d'erreur et de hasard en science qui y est valorisée pour son aspect créatif. Il serait également intéressant de s'appuyer sur la genèse des découvertes scientifiques et de partir des préconceptions des élèves.

L'enseignement de la science et de la technologie n'est pas qu'une question de programme, mais repose en grande partie sur la formation des maîtres, ce que la Commission souligne à la fin de ce programme en relevant les initiatives ministérielles en formation initiale, de même qu'en rappelant trois axes autour desquels devrait s'articuler la formation du personnel en exercice. *La Commission recommande l'approbation du programme de science et technologie après corrections.*

- **Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté**

L'examen des présentations du domaine et des disciplines propres au programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté révèle qu'elles tiennent compte des orientations de celui-ci et qu'en cela, elles sont intéressantes et prometteuses. Malheureusement, celles-ci ne se concrétisent pas par la suite dans les différents éléments constitutifs du programme. Ce manque de cohésion amène la Commission à conclure que le programme ne remplit pas ses promesses.

Au sujet des apprentissages propres au domaine de l'univers social qui sont inscrits au Programme des programmes, la Commission déplore d'abord leur ampleur pour le premier cycle, puis trouve regrettable le fait qu'ils ne semblent pas tenir compte de la maturité des élèves. De plus, leur localisation fait en sorte qu'ils risquent de ne pas être pris en compte, ce qui compromettrait les apprentissages prévus aux cycles suivants.

Quant aux compétences proposées, elles seraient judicieusement choisies si elles ne présentaient pas des lacunes importantes. Fondées sur une approche comparative des sociétés – aspect positif pour permettre le développement de concepts, de l'esprit critique, ainsi que la démarche de recherche – elles laissent pour compte des événements importants qui devraient être mis en évidence, tout comme des personnages qui ont marqué notre histoire, ce qui fait craindre que l'élève puisse éprouver de la difficulté à construire son historicité. D'où la question : « Que veut-on construire chez l'élève avec ce programme? »

Si l'histoire et la géographie sont bien intégrées dans les compétences et leurs composantes, il n'en est pas de même pour l'éducation à la citoyenneté qui paraît quasi absente, hormis dans la présentation du programme. On n'arrive pas à saisir comment l'élève réussira à construire son concept de société et de citoyen au sein de la société actuelle par manque de liens avec son présent. De plus, certains concepts devraient être clairement établis, entre autres, ce que l'on entend par citoyen et par démocratie. Somme toute, la Commission est d'avis que le volet « éducation à la citoyenneté », tel qu'il est présenté, passe davantage par le domaine d'expérience de vie « Vivre-ensemble et citoyenneté » que par le programme d'études. Même

si l'éducation à la citoyenneté se transmet également dans des valeurs et des attitudes, il n'en demeure pas moins que l'acquisition de connaissances et de compétences est essentielle. En ce sens, si la démocratie constitue le point commun de ce programme, il serait intéressant de montrer qu'elle possède une histoire.

Quant au contenu disciplinaire, il est souvent mal adapté à l'âge des élèves et son ampleur alourdit la portée de chaque compétence. Le nombre de sociétés à l'étude paraît trop grand pour être réaliste au deuxième cycle. Le schéma *12.2 Sociétés et territoires* est complexe et pose des interrogations.

Enfin, l'intégration des deux disciplines histoire et géographie et du volet éducation à la citoyenneté milite en faveur d'enseignants formés en ce sens, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, tant pour ce qui est des démarches disciplinaires que pour ce qui est de l'ouverture d'esprit qu'exige l'enseignement d'un tel programme.

La Commission reconnaît les efforts qui ont été faits pour ouvrir l'esprit des élèves à la diversité culturelle, mais les lacunes décelées dans ce programme l'amènent à conclure qu'il ne répond pas aux orientations fixées dans sa présentation. La Commission demande donc une révision de ce programme afin que soient apportées les améliorations souhaitées. *La Commission ne recommande pas l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté.*

3.2 L'AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR L'APPROBATION DU PROGRAMME DE GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DU PRIMAIRE)

Le 20 juin 2001, le ministre s'adressait à la présidente de la Commission des programmes d'études pour demander un avis au sujet d'une nouvelle version (15 juin 2001) du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté pour les deuxième et troisième cycles du primaire. L'avis a été transmis au ministre le 27 juin, tel qu'il était requis. Il est intitulé : *Avis*

au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (deuxième et troisième cycles du primaire)[2].

SYNTHÈSE DE L'AVIS

L'avis est constitué d'une section unique qui présente d'entrée de jeu le point de vue général sur le programme. Par la suite, cinq propositions relatives aux améliorations essentielles à apporter au programme sont explicitées.

Un programme à repenser

La Commission constate que la nouvelle version du programme présente les mêmes lacunes que la précédente. Bien que certaines améliorations soient visibles, notamment le libellé des compétences qui est plus simple et plus clair, la Commission est d'avis que la structure même du programme serait à revoir tant les problèmes lui paraissent importants.

Ancrer autrement les apprentissages au premier cycle

Rappelons qu'en vertu d'une décision ministérielle relative au nouveau curriculum, le programme du domaine de l'univers social a été retiré de la grille-matières au premier cycle du primaire. Or, ce que le programme propose, sur le modèle d'une compétence disciplinaire accompagnée de critères d'évaluation et d'attentes de fin de cycle, apparaît aux yeux de la Commission comme un véritable programme disciplinaire. La Commission suggère que les apprentissages relatifs à l'univers social soient intégrés aux programmes disciplinaires, notamment à ceux de français et de mathématique. Enfin, la complexité et l'ampleur des notions demandées font craindre que les élèves ne puissent acquérir ces préalables pour entreprendre les apprentissages du programme d'études au deuxième cycle.

2. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (deuxième et troisième cycles du primaire)*, 27 juin 2001, 9 p.

Tenir compte davantage du niveau de développement de l'élève

La Commission note que le programme présente des failles relativement à la prise en considération du développement cognitif de l'élève du primaire. Pour illustrer cette situation, on constate qu'à la fin du premier cycle, on demande à l'élève de maîtriser des outils de représentation de l'espace et du temps. Or ces notions exigent d'être approfondies tout au long du primaire. De plus, aux deuxième et troisième cycles, l'ordre d'apprentissage des sociétés à partir des plus anciennes, vers 1500, aux plus récentes, vers 1980, va à l'encontre du principe d'apprentissage largement partagé selon lequel l'enfant part de sa réalité pour entrer progressivement en contact avec des objets de savoir moins proches de son époque et de son milieu géographique. Parce qu'il fait peu référence à l'environnement de l'élève pour l'amener à construire ses apprentissages, le programme ne favorise pas le développement des compétences proposées comme il prétend le faire. La Commission pense aussi que la complexité de certains contenus ne permet pas à un enfant de huit ou dix ans de saisir les causes et le sens des facteurs liés aux changements sociaux.

Établir des liens avec le présent et aider l'élève à construire son historicité

La Commission note que, malgré un lien plus apparent dans le programme entre les événements antérieurs et le présent de l'élève, cet aspect demeure problématique. Selon la Commission, le programme ne permet pas à l'élève de construire son historicité parce qu'il ne s'appuie pas sur le présent de sa société.

Rendre plus explicite l'éducation à la citoyenneté

La Commission constate que le programme n'arrive pas à articuler l'éducation à la citoyenneté, en dépit de l'objectif général du domaine de l'univers social, et déplore que celui-ci ne comporte pas clairement l'énoncé d'une telle vision. De plus, le programme ne propose pas de moyens d'action propres à développer les attitudes et les valeurs nécessaires à l'exercice de la citoyenneté chez l'enfant. Ces observations font dire à la Commission que la construction de la

citoyenneté semble émerger du programme, sans que celui-ci indique à l'élève les moyens et les outils nécessaires pour y parvenir.

Mieux déterminer les savoirs essentiels

La Commission estime que l'ampleur, la densité et la complexité des savoirs essentiels laissent croire qu'il s'agit plutôt d'un programme de contenus disciplinaires que d'un programme par compétences. Par ailleurs, l'ampleur du contenu fait craindre que l'enseignante ou l'enseignant ne s'en remette au matériel didactique ainsi qu'au cours magistral et n'évalue que les connaissances. De plus, un tel alourdissement des contenus entrave la démarche constructiviste propre à l'approche par compétences. La Commission se pose la question suivante : « En privilégiant l'approche disciplinaire, le programme atteindra-t-il son objectif, soit la construction d'une conscience sociale chez l'élève pour agir en citoyenne et en citoyen responsable et éclairé? » Enfin, la vision préconisée dans l'étude des sociétés accorde davantage de place aux techniques et aux savoirs en histoire, évacuant ainsi les techniques et les savoirs propres à la géographie, pourtant essentiels à la compréhension de l'organisation et des changements sociaux.

La Commission remet en question le choix de l'étude de la société haïtienne vers 1980 mise en comparaison avec la société québécoise à la même époque au regard des valeurs démocratiques. Elle y voit le risque d'une interprétation ethnocentrique. Enfin, la Commission déplore l'absence, dans les concepts intégrateurs, des stratégies et des techniques se rapportant aux savoirs essentiels.

En raison des lacunes importantes décelées dans le programme, *la Commission ne recommande pas l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté.*

Site Internet de la Commission des programmes d'études

La Commission tient à faire connaître la nature de ses travaux au milieu de l'éducation et au public en général. C'est pourquoi elle les rend accessibles dans son site Internet. Ainsi, on y

trouve les deux derniers avis publiés par la Commission. L'adresse Internet de la Commission des programmes d'études est : www.cpe.gouv.qc.ca

LES TRAVAUX À VENIR EN 2001-2002

La Commission doit accorder la priorité aux requêtes du ministre et, notamment, à celles qui portent sur l'approbation des programmes d'études. Le Programme de formation de l'école québécoise à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire ayant été soumis à la démarche d'analyse de la Commission, la prochaine étape devrait porter sur les programmes du premier cycle du secondaire. Or, ceux-ci ne seront vraisemblablement pas terminés avant le printemps 2002. Par conséquent, la Commission voit la possibilité d'exécuter divers travaux préliminaires à leur examen. Il s'agit de la mise à jour du Guide général pour l'examen des programmes en fonction du premier cycle du secondaire accompagné des outils d'examen ainsi que de divers travaux de recherche sur les programmes disciplinaires.

Précisons qu'au moment où le ministre saisira la Commission d'une demande d'avis relative aux programmes d'études du premier cycle du secondaire, celle-ci déclenchera sur le champ sa démarche d'examen des programmes, nécessitant la constitution d'une banque d'expertes et d'experts.

La Commission prévoit ainsi consacrer l'année 2001-2002 aux travaux suivants :

- préparer un avis au ministre sur les programmes différenciés et sur les programmes à option au second cycle du secondaire;
- aborder son mandat relatif à l'adaptation continue des programmes;
- réaliser des travaux préliminaires à l'étude des programmes du secondaire.

4.1 AVIS AU MINISTRE SUR LES PROGRAMMES DIFFÉRENCIÉS ET LES PROGRAMMES À OPTION AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

En vertu de son mandat, la Commission peut, de sa propre initiative, saisir le ministre de toute question relative aux programmes d'études. C'est ainsi que les membres ont décidé de préparer

un avis au ministre sur la question des programmes différenciés et des programmes à option au second cycle du secondaire.

Cette préoccupation de la Commission s'est imposée à la suite d'un double constat. Le premier a trait à l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*[3] qui réaffirme l'intention d'offrir une formation diversifiée au second cycle du secondaire en raison du taux élevé de décrochage scolaire des élèves et pour répondre à leurs besoins d'orientation scolaire et professionnelle. Le second constat fait appel au *momentum* créé par la réforme de l'éducation au Québec et par la refonte du curriculum au secondaire. La Commission s'appuie également sur la volonté exprimée dans l'énoncé de politique éducative pour délimiter le cadre général dans lequel devrait se concrétiser cette diversification.

Diverses questions préalables seront étudiées en vue d'élaborer cet avis, notamment les distinctions de concepts et d'usages relatives à la différenciation et à la diversification; la revalorisation de la formation professionnelle parmi les filières de formation; les passerelles entre les ordres d'enseignement et les programmes d'études; l'approche orientante préconisée en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle; la sanction des études, etc.

4.2 PRÉPARATION DU MANDAT RELATIF À L'ADAPTATION CONTINUE DES PROGRAMMES

L'adaptation continue des programmes constitue l'un des volets de la mission de la Commission des programmes d'études en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Pourquoi ce mandat et en quoi consiste-t-il?

Il faut se rappeler que la Commission a été créée en décembre 1997 dans le cadre de la réforme scolaire. Si, depuis deux ans, son travail a surtout consisté à faire l'examen des nouveaux programmes élaborés par le Ministère, son rôle sera, une fois ces programmes appliqués, de veiller à la qualité des programmes offerts aux élèves du Québec. C'est en effet dans cet esprit que le Groupe de travail sur la réforme du curriculum recommandait de créer une Commission

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, p. 25.

nationale des programmes qui aurait un caractère de permanence et qui permettrait, entre autres,

> « [...] d'entretenir une réflexion permanente sur le curriculum et les programmes; de jeter un regard plus libre sur les programmes et sur le curriculum parce que mieux protégée de la pression des groupes d'intérêt, des aléas de la politique et des réactions de l'opinion publique; [...][4] »

Parmi les autres fonctions qu'on y voyait, figurent celles d'assurer une continuité dans l'évolution des programmes et de les ajuster au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux besoins ou de nouvelles connaissances. Cette volonté réaffirmée d'assouplir le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'études répond aux exigences d'une société en constante évolution.

Que signifie pour la Commission « l'adaptation continue des programmes »? Il est important de souligner que ce n'est pas la Commission qui effectuera l'adaptation continue des programmes – exercice qui revient au ministère de l'Éducation – mais que c'est elle qui, par ses commentaires et ses avis au ministre, déclenchera le processus. Pour cela, la Commission devra compter sur un mécanisme de « veille » et se mettre à l'écoute du milieu de l'éducation. À cet égard, elle pourrait effectuer des visites dans les écoles afin de mieux percevoir la mise en œuvre du Programme de formation. Elle pourrait entreprendre une démarche d'examen en fonction de l'un ou l'autre des trois facteurs suivants : les nouveaux besoins de la société; les nouveaux besoins de l'école; le développement des connaissances dans le domaine de la didactique ainsi que dans celui des disciplines.

La Commission adoptera une démarche envisagée dans une perspective de recherche et d'évaluation. Elle appuiera ses actions sur les principes directeurs de sa démarche d'examen des programmes au moment de l'élaboration, soit une démarche constructive, destinée à soutenir les efforts du ministre pour assurer la qualité des programmes d'études offerts dans les

4. Rapport DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU CURRICULUM, *Réaffirmer l'école*, Prendre le virage du succès, Québec, ministère de l'Éducation, 1997, p. 86.

établissements d'enseignement du Québec; une démarche enracinée, qui s'appuie sur les acteurs et sur les pratiques du milieu de l'éducation; une démarche rigoureuse, qui est fondée sur des critères reconnus, soit la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la clarté et le réalisme des programmes d'études; une démarche transparente, donc, crédible.

Dans ce volet de sa mission, la Commission examinera en priorité certains programmes à la demande du ministre, ou encore pourra examiner des programmes à son initiative, en prenant en compte les engagements mentionnés dans ses avis, des interrogations soulevées par ses lectures, des débats publics, ou toute autre problématique.

ANNEXE A

La composition et la mission de la Commission des programmes d'études

Composition

La Commission est composée de onze membres, dont un président, nommés par le ministre :

- cinq membres sont enseignants au primaire ou au secondaire;
- un membre est membre du personnel professionnel;
- un membre est membre du personnel cadre ou est le directeur général d'une commission scolaire;
- un membre est représentatif du milieu de l'enseignement collégial;
- deux membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement universitaire;
- un membre est parent d'un élève fréquentant une école primaire ou secondaire.

Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

Mission

La Commission a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'études qu'il établit en application de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique. Dans l'exercice de sa mission, la Commission fait au ministre des recommandations sur :

- les orientations et les encadrements généraux qui serviront de guides pour l'établissement des programmes d'études;
- le calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes d'études;
- l'approbation des programmes d'études;
- l'adaptation continue des programmes d'études.

La Commission **doit** donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement aux programmes d'études.

La Commission **peut** :

- saisir le ministre de toute question relative aux programmes d'études;
- solliciter et recevoir les observations et suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière.

Pour l'exercice de ses attributions, la Commission **peut** :

- former des comités consultatifs et déterminer leurs attributions ainsi que leurs règles de fonctionnement;
- s'adjoindre des experts.

ANNEXE B

Les membres et le personnel de la Commission des programmes d'études en 2000-2001

Présidente[5] :

- **Monique Hébert**, directrice générale adjointe
  Commission scolaire des Patriotes

Membres[6] :

- **Louisette Béliveau**, enseignante titulaire au primaire
  Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
- **Hervé Bergeron**, professeur de français, langue d'enseignement, au secondaire
  Commission scolaire des Navigateurs
- **Pierre Bergeron**, professeur d'arts plastiques au secondaire
  Commission scolaire De La Jonquière
- **Pierre Laperrière**, professeur d'histoire au secondaire
  Commission scolaire des Trois-Lacs
- **Carole Lavoie**, directrice du développement pédagogique et institutionnel
  Cégep de Sainte-Foy
- **Mario Moisan**, conseiller pédagogique
  Commission scolaire des Laurentides
- **Richard Pallascio**, professeur
  Université du Québec à Montréal
- **Élise Paradis**, parent
  Commission scolaire de la Capitale
- **Sylvie Turcotte**, professeure d'éducation physique au primaire
  Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- **Un poste vacant**

Personnel de la Commission[7] :

Abdoulaye Barry, spécialiste en sciences de l'éducation
Francine Bédard-Hô, agente de recherche
Francine Bélanger, agente de recherche
Renée Roy, agente de secrétariat

---

5. M^me^ Jeanne-Paule Berger a agi comme présidente de la CPE jusqu'en février 2001.
6. M^me^ Louise Bertrand a siégé comme membre de la CPE jusqu'en juillet 2000 et M. Ronald Morris jusqu'en janvier 2001.
7. M^me^ Francine Richard a été coordonnatrice de la CPE jusqu'en avril 2001.